

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DJS 391 Centre d'animation Binet (18^{ème}) - Contrat de transaction avec l'association CJP 18N.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil, et notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui demande d'approuver le protocole d'accord transactionnel avec l'association CJP 18 N suite au retard d'ouverture du nouveau centre d'animation Binet ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'association CJP 18 N suite au retard d'ouverture du nouveau centre d'animation Binet.

Article 2 : Est approuvé ledit protocole d'accord transactionnel dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer ledit protocole d'accord transactionnel.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 678, rubrique 422-11, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO